

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique en Bourgogne - Demande d'adhésion du Grand Dijon à l'association de préfiguration du futur Etablissement Public de Coopération

Pour pallier l'insuffisance d'offres en matière d'enseignement supérieur dans le domaine de la pratique musicale, le Ministère de la Culture a créé une dizaine d'institutions réparties sur le territoire en partenariat avec les collectivités et les universités.

Ces pôles d'enseignement supérieur proposent une formation en trois ans en convention avec une université qui permet aux étudiants de bénéficier d'une triple certification : le diplôme national supérieur professionnel de musicien de niveau II délivré par le Ministre de la Culture, une licence délivrée par l'université et un diplôme d'Etat de professeur de musique.

Le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) en Bourgogne a été créé en 2009, en partenariat avec l'Université de Bourgogne, et les conservatoires du Grand Chalons et de Dijon.

Son financement est principalement assuré par l'Etat – Ministère de la Culture (DRAC Bourgogne) - et la Conseil Régional. Il bénéficie également d'un apport financier du Grand Chalons et d'un apport en compétences du conservatoire de Dijon et de l'Université de Bourgogne.

Aux fins de respecter les dispositions juridiques régissant les établissements culturels d'enseignement supérieur, il est prévu que le PESM soit géré à partir de l'année 2014 par un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Dans cette perspective, il est apparu nécessaire à l'association qui gère actuellement le pôle et à ses différents partenaires de modifier ses statuts en 2013 pour ce qui concerne les différentes instances de gouvernance afin de préfigurer celles du futur EPCC.

Les modifications statutaires portent essentiellement sur la composition du Conseil d'Administration et du Conseil Pédagogique de l'association.

Au titre de ses compétences en matière de soutien à l'enseignement supérieur, il est proposé que le Grand Dijon devienne membre de droit de cette association de préfiguration aux côtés de l'État, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalons et de l'Université de Bourgogne.

Vu l'avis de la Commission ,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** l'adhésion du Grand Dijon à l'association de préfiguration du futur Etablissement Public de Coopération Culturelle ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.
- **de désigner** Monsieur José ALMEIDA comme représentant du Grand Dijon.